

06 JUIN 2000

A. Pichevict

Histoire de
**Doué-
la-Fontaine**

du Colonel Picard.
éd. Des Universités Paris 1990

annotations d'Antoinette Pichevict.

Douces est alors appelé : Ecclesia de Daulcis (1001, Mss., 637, f. 349, et G. 514).

Féodalité. — Le pays de Doué faisait partie du Saumurois qui appartenait, jusqu'en 1025, au comte de Blois, puisque Foulques Nerra le conquit, cette année-là, par la prise de Saumur sur Gueldwin qui gouvernait la ville au nom de ce comte. Mais le comte d'Anjou possédait le château de Doué, puisque Foulques Nerra, après la victoire de Saumur, y enferma une partie des prisonniers.

Cet enchevêtrement de possessions ne doit pas nous étonner, il était de coutume à ces époques de disputes.

On n'a pas manqué, bien entendu, d'attribuer la construction des arènes de Doué à ce grand bâtisseur de l'Anjou que fut Foulques Nerra. Mais, outre que ce n'est pas du genre des nombreux monuments qu'il a construits, il est avéré qu'à cette époque de guerres incessantes entre voisins, on était plus préoccupé d'élever des châteaux-forts et des fortifications de villes que d'édifier des lieux de réjouissances ou d'assemblées.

Ce qui reste plus vraisemblable c'est que Foulques Nerra ait travaillé au nouveau château et à la nouvelle enceinte de Doué.

De 1035 à 1055, on voit Doué appelé *Castrum Doadus* (Liv. N. p. 53).

Cela n'empêchait pas les seigneurs et le clergé de se disputer les redevances imposées au peuple et aux églises en échange de leur protection plus ou moins intéressée.

En 1050, Hubert, successeur de Ulger, abandonnait les dîmes réservées par Ulger sur le chapitre pour la *cession de la terre de Douces*.

C'est seulement en 1040 que l'église de Saint-Denis de Doué, qu'on prétend de fondation royale d'après le fameux diplôme,

que Hubert. Trois seigneurs du pays se partagent les revenus des deux églises avec les prêtres.

Le comte d'Anjou, Geoffroy Martel, fit don de divers fiefs, notamment de 15 jours de corvée que lui devaient les seigneurs de Douces. Ceux-ci étaient d'ailleurs, par un privilège du chapitre, *exempts du service militaire*. La seigneurie de Douces est directement du roi.

En 1063 seulement que le principal d'entre les trois seigneurs qui se partageaient les revenus des deux églises de Douces, du consentement des deux autres, établit un chapitre de quatre chanoines, — plus tard de six chanoines — pour desservir.

Les appellations de Doué pendant le XI^e siècle sont très variables suivant les textes :

Doedus 1055-70 (Liv. N. ch. 63) — *Castrum Doadus* (Ib., p. 49) — Doc 1060 (Liv. B. f. 3) — *Doadenses ecclesiae* 1063 (G. chapitre, t. I, f. 7) — *Canonici de Doado* 1082 (Dénezé ch. or.) — Doetus 1080-90 (cart. Saint-Aubin, f. 75) — *Castrum Doadus* (cart. Saint-Maur, ch. 31).

Douces, en 1070, est désigné sous l'appellation de *Majoria Dolciorum* (cartul. noir de Saint-Maurice).

La Chapelle-sous-Doué s'appelle *Capella in honore sancte Marie sacrata prope Doadum castrum*, 1090 circa (cartul., Saint-Maur, ch. 3).

Il existait au XI^e siècle, à la Chapelle-sous-Doué, une *chapelle dédiée à Notre-Dame*, pour le service sans doute de la campagne qui fut donnée par le seigneur de la terre, Guill. Ruffain, chevalier, aux moines de Saint-Maur, vers 1090 avec l'emplacement pour construire des maisons. Les religieux y établirent un prieuré.

En 1096, l'abbé de Tournus, sur la production d'un diplôme

49270 - ST LAUREN DES AUTELS

royal, se fit adjuger par le pape Urbain II la suzeraineté du chapitre de Doué.

Il est à constater que dès le XI^e siècle, les chartes font mention des *Bourgeois de Doué*. Cette ville fut une des premières de notre région où se constitua la bourgeoisie. A Doué elle devint bientôt importante et sut gagner sa place aux délibérations et sa part aux prérogatives.

Dès avant 1105, les religieux de la Chapelle-sous-Doué avaient constitué une *paroisse* sur laquelle le comte leur attribua les droits de seigneurie civile, sauf la justice du meurtre et du rapt. Le curé ou desservant y était entretenu par le prieur pour dire deux messes par semaine dont une le dimanche et aux quatre grandes fêtes.

La Chapelle-sous-Doué est désignée dans le cartulaire de Saint-Maurice : *Vetus Doadum Capella Sancte Marie Genetricis* 1105 (Cart. Saint-Maur, ch. 25). C'est donc bien le vieux Doué par rapport au nouveau Doué, de plus récente construction, que l'on trouve appelé *Doatum Castrum* 1109-1123 (Chron. d'A. t. II, p. 31, 32).

Doué appartenait toujours au comte d'Anjou puisqu'il est dit que Foulques Réchin fut réduit à le reconquérir par deux fois sur son vassal rebelle, en 1109 et en 1123.

En 1120, on trouve pour Doué le nom de *Doetus* (Cartul. Chemillé, ch. 7).

En 1125, l'évêque Ulger confirme à l'abbé de Tournus la suzeraineté du chapitre de l'église Saint-Denis de Doué. Les chanoines restaient à la nomination du seigneur, mais à la *présentation du prieur de Cunault* où deux chanoines devaient assister aux fêtes de Notre-Dame.

La Chapelle-sous-Doué s'appelle *Parochia Sancte Marie de Capelle juxta Doadium* 1125-29 (Cart. Saint-Maur, ch. 66). Doué

dénommé ici *Doadium* est aussi appelé *Doatum Castrum* 1125-1130 (pr. des Lochereaux, t. I, f. 3), puis le nom de *Doetus* reparait en 1138 (Liv. d'A., f. 33).

En 1140, Douces s'appelle G. de Daulciis (Cart. du Ronc., Rot. 2, ch. 30).

La dispute de Doué avec les comtes d'Anjou continuait. En 1145, le Maine et l'Anjou sont en feu, soulevés contre le comte Geoffroy le Bel, dit Plantagenet, dont le règne ne fut qu'un enchaînement de guerres féodales. La culture des terres, souvent négligées, quelquefois abandonnées, amena la *famine* en 1146. Ce fléau fut si terrible, si général dans la contrée, que le pain d'avoine devint la nourriture ordinaire des plus grands seigneurs. Quelle fut donc celle du pauvre peuple ? « *Il mangea de la chair humaine* », dit un contemporain. La somme de bled (environ 300 liv.) se vendait 40 sols et l'avoine 16 sols. Le marc d'argent valait alors 2 liv. 6 sols 8 deniers. En 1147, Geoffroy Plantagenet partit en Terre-Sainte — il en avait besoin. — L'Anjou en fut délivré pendant deux ans. Mais dès son retour la guerre se rallumait. Geoffroy Plantagenet, après deux jours de siège, *jeta bas la forteresse de Doué* et incendia les alentours.

A cette date, Doué est désigné sous le nom de *Castrum Doadi* 1147 (Chron. d'A., t. II, p. 190), et de *Duatum Castrum* 1147 (Chron. d'A., t. II, p. 36).

Ce fut un enfant de Doué, l'*Archidiaque Normand*, qui succéda à Ulger, évêque d'Angers, le 6 mars 1149.

Doué reprend son ancien vocable de *Doe*, 1150 circa (Liv. B, f. 49) — *Docium*, 1160 (R. des Lochereaux, t. I, f. 41) — *Territorium Doeti*, 1160-1174 (Liv. Bl., f. 47).

En 1171, Douces s'appelle G. de Daulciis (H. Saint-Aubin, Luigné, t. I, f. 2) et *Daociœ* en 1177 (Inv. du Tris. des ch., t. I, p. 116). Pour Doué, on retrouve, en 1177, le nom de *Docium* (G. 452,

On n'a aucune donnée sur les représentations de l'amphithéâtre de Doué à la fin du xv^e siècle, mais il est fort probable qu'elles furent dans le goût de ces Mystères joués à Angers, si ce ne furent pas les mêmes.

L'Hôtel dit de la Douve, près le château de Doué, appartenait au xv^e siècle au tenancier du fief et seigneurie d'Ecotiers, pour le service de ses devoirs féodaux relevant à deux fois et hommages de la baronnie de Doué.

Le seigneur d'Ecotiers avait droit de faire arrêter tous délinquants en dehors des murs de Doué, de les faire juger par ses officiers et de les attacher à son poteau, planté au-dessous du moulin de Chapet, où les officiers de la baronnie, avertis, devaient les venir prendre.

« J'ai aussi droit de toute ancienneté — dit le seigneur dans son aveu de 1705 — que tous les nouveaux mariés en la paroisse de Varenne, autrement de Rochemenier, sont tenus, le jour de la Trinité, ou autre que je leur ferai assigner, à se trouver sur le ruisseau du pont appelé le Saut-aux-Marais, et là, doivent sauter le dit ruisseau en travers; et où ils défautront à iceluy sauter et qu'ils tombassent dans l'eau ou qu'ils fissent défaut de se trouver au dit lieu, en ce cas me doivent chacun 15 boisseaux d'avoine d'amende ».

Il est curieux de remarquer qu'au xv^e siècle le Chapitre de Doué cultivait du safran dans les dépendances de sa maison seigneuriale de Douces.

L'église Saint-Denis, de Doué, était la principale cure de la ville et tenait avec jalousie l'église Saint-Pierre sous sa dépendance. Une bulle du 15 octobre 1500 prononça l'union de Saint-Pierre au chapitre de Saint-Denis, mais elle fut cassée par arrêt du Parlement.

.*.*

siècle. — En 1536, le fief et seigneurie de Taunay, en la paroisse de Saint-Pierre de Doué, appartient au sieur Eustache de Doué.

Les représentations à l'amphithéâtre de Doué avaient repris cours, c'étaient des scènes dans le goût du temps : Sotties, Farces, Moralités. En 1507, étaient imprimés trois Mystères de Jean Michel : *La Résurrection de Notre Seigneur — La Nativité et la Passion*; plus tard, celui de *La Vengeance de Notre Seigneur*, qu'on attribue au même auteur. Il n'y aurait rien d'étonnant que ces œuvres du temps aient servi aux représentations de l'Amphithéâtre de Doué. En 1539, l'une des scènes dura, dit-on, pendant 30 jours. C'est « la Diablerie » dont parle Rabelais, où l'on vint de Thouars, de Loudun, même de Poitiers.

La scène se tenait au centre — non sur une construction factive, comme le décrit Juste Lipse, — mais sur le roc même, conservé en façon de butte ronde, haute de 7 pieds sur 30 de diamètre, aplanie au sommet et depuis complètement rasée.

Le 4 octobre 1565, Doué eut l'honneur de recevoir Catherine de Médicis et Charles IX, son fils.

Catherine de Médicis, alors régente du royaume, non moins importunée des plaintes des catholiques que de celles des protestants, avait résolu de conduire le jeune roi dans les provinces les plus agitées par les discordes civiles, surtout pour connaître par elle-même les forces et les ressources des deux partis, et les affections du peuple pour l'une ou l'autre religion, afin de se déclarer suivant les circonstances.

Après avoir parcouru l'Orléanais et la Touraine, Catherine et Charles IX, son fils, qui venait d'être déclaré majeur, arrivèrent à l'abbaye de Fontevault le 2 octobre 1565. Saumur était alors occupé par les troupes du prince de Condé, chef du parti pro-

49270 - ST LAURENT DES AUTEELS

Une sentence de la Sénéchaussée d'Angers, du 17 juin 1606, constate que la *mesure locale* de Douces comptait 9 boisseaux 1/2 pour 10 des Ponts-de-Cé. L'ancienne mesure de Doué comptait 12 boisseaux pour 8 des Ponts-de-Cé.

C'est en 1606 que les habitants qui avaient appelé à Doué les Récollets firent, à leurs frais, avec autorisation royale du 6 septembre 1602, bâtir un couvent et approprier une chapelle spéciale à la gauche de l'église paroissiale.

Bruneau de Tardifume dit qu'en 1600 les Récollets interdirent les représentations à l'amphithéâtre. Certains auteurs prétendent que des *tragédies de Nancel* furent jouées en 1606 à l'amphithéâtre de Doué. Ce qui est certain, c'est que Nancel, écrivain presque aussi prolifique que son père, qui était médecin d'Eléonore de Bourbon et de l'abbaye de Fontevrault, composa trois tragédies : *Dina* ou le *Ravissement*, cinq actes en vers, avec chœurs et sans distinction de scènes ; *Josué* ou le *Sac de Jericho* ; *Debra* ou la *Délivrance*, destinées à être représentées dans l'amphithéâtre de Doué. Ces trois tragédies ont été réunies en un volume, sous le titre de *Théâtre Sacré* (Paris, 1607, petit in-8 de 9 ff. prélim., 186 et 99 p.).

Nancel a excusé la pauvreté de ses vers en disant qu'il a voulu céder aux instances des bourgeois de Doué, bien que brouillé avec sa Muse.

« Je suis tellement embrouillé avec les Muses depuis quatre ans entiers, que je comptais n'écrire jamais, lorsqu'il plut, je ne sais par quelle émotion, à Messieurs de Doué, en Anjou, de faire élection de moi pour relever leur amphithéâtre, et me bouchèrent toutes les avenues et toutes les issues de refus ; et fus contraint par toutes les douces violences du devoir et de la bienséance de me laisser aller et de me laisser vaincre, qui fut cause que cette envie survenant, à la naturelle promptitude que Dieu a donnée à ma

plume, je franchis fort facilement chacune des tragédies en si peu de temps qu'il n'est pas quasi-vraisemblable, bien qu'il soit véritable, la plus longue et la plus forte n'ayant pas passé dix et sept jours et sans grand effort d'esprit, j'en appelle leur science et ma conscience ; et je dirai que les sujets sont merveilleusement maigres et plats dans le fonds de l'histoire, et qu'il a fallu que je me sois roidi et relevé à l'encontre pour les rehausser par les ombrages et par les jours des épisodes, et pour enrichir par l'artifice ce que la matière me niait d'elle-même. »

Duchesne, dans son livre : *Antiquité des villes*, publié au commencement du XVII^e, écrit page 367 :

« En la petite ville de Douay, qui est des appartenances du Poitou, se voit aussi un théâtre presque en son entier qu'on tient avoir été basti par les Romains et dont le docte Lipsius a représenté le plan dans son livre des Amphithéâtres. Là vous remarquez des voûtes et des grottes souterraines fort artistement élaborées, et à l'entrée de ces voûtes un puits très profond. Son étendue n'est que de 60 pas en rond, mais tellement composée qu'elle est capable de contenir plus de 15,000 personnes, sans que l'une empêche que ce qui se fait au milieu ne repasse devant les yeux de l'autre. Et s'y sont depuis douze ans représentés des tragédies, comédies et autres jeux, où l'on courait de tous les coins du voisinage et du milieu. »

On voit que cette description de l'amphithéâtre de Doué a été faite d'après celle de Juste Lipse

Le chiffre de contenance de 15,000 spectateurs est exagéré, on sera plus près de la vérité en s'en tenant à celui de 4,000 donné par d'autres calculs.

Le 13 août 1620 eut lieu à Brissac la réconciliation de Louis XIII avec sa mère. Le roi passa par Doué le 17, pour aller coucher à Montreuil, se rendant à Loudun.

Des lettres patentes de février 1570, confirmées seulement le 12 décembre 1621, autorisèrent Doué à rétablir ses murs et, pour y aider, à lever un droit d'octroi.

Les commerçants de Doué s'accroissent toujours; en 1626, il est fait mention parmi eux d'un armurier.

En 1631, le pays est encore ravagé par la peste.

En 1634, on voit les bourgeois s'associer « pour la représentation d'histoires tragiques ». Les chanoines de Saint-Maurice avaient même leur stalle réservée dans un coin de l'arène. Ne serait-ce pas le même emplacement que la légende appelle Loge de César.

En 1639, il est fait mention du « parc et amphithéâtre des jeux », ce qui corrobore l'hypothèse que nous avons faite plus haut au sujet de la distinction entre le parc et l'amphithéâtre et laisse incertaine l'origine de ce dernier monument.

Construite seulement vers 1640, l'enceinte de Doué, avec revêtement en pierre de taille, s'étendit jusqu'à Chapet, où s'élevaient trois canonnières, et était défendue de distance en distance par des tours dont deux au carrefour de Taunay, une autre à la Porte-Neuve, de 50 pieds de circonférence sur 25 de hauteur.

En 1645, le fief et seigneurie de Taunay, en la paroisse de Saint-Pierre de Doué, appartient à M^e Hilaire Réveillé, mari de Marguerite Pellé.

On trouve mentionné dès 1657, à Douces, des prairies de *sainfouin*, culture dont on a prétendu attribuer l'importation à Foullon.

En 1672, un moine originaire de Doué devint supérieur de la congrégation de Saint-Maur.

Vincent Marsolles, né à Doué, en 1616, était entré d'abord dans l'ordre de Fontevault, ensuite dans la congrégation de Saint-Maur en 1643. Il mérite une place honorable parmi les

gens de lettres, par son zèle et les soins pour le rétablissement des études dans l'ordre de Saint-Benoît. Il engagea les Bénédictins à nous procurer une édition correcte des œuvres de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Jérôme et autres Pères de l'Eglise.

Il faut signaler également, au xvii^e siècle, le nom d'un commerçant célèbre, Jacques Savary, né à Doué, en 1622, d'une famille noble, mais dont la branche cadette avait déjà dérogé par le commerce. Sur le vu de deux mémoires adressés par lui à Colbert, en 1670, il fut nommé du conseil de réforme pour le commerce et devint le principal inspirateur de l'ordonnance de 1673, que le président de la Commission appelait Code Savary. Il mourut en 1690, âgé de 68 ans, ayant eu 17 enfants. En 1675, il avait publié *Le Parfait Négociant*, qui fut réimprimé dix fois en un siècle, traduit en allemand, en anglais, en hollandais et en italien.

L'hôpital de Doué était desservi en 1673 sous la direction de Mademoiselle de Toullon.

En 1682, le fief et seigneurie de Taunay, en la paroisse de Saint-Pierre de Doué, appartient à Gabriel Phélippon.

La ville de Doué ne fut constituée en *municipalité* que par lettres patentes de novembre 1694.

En 1697, l'hôpital est desservi par les *sœurs de la Trinité*, dites filles de la Foi.

Des lettres patentes, du 22 août 1698, concédèrent à Doué des armoiries : de gueules au D d'argent, à la fleur de lys de même en abîme.

Au xvii^e siècle, la ville de Doué avait une assez grande importance que révèlent certains vestiges de cette époque.

A l'entrée à droite de l'église Saint-Pierre, on voit un assemblage de débris à vitraux de cette date où sont réunies les figures

de saint André, de saint Jean-Baptiste, de saint Jean l'Évangéliste et de la Vierge.

Quant aux arènes, elles ne sont plus, à la fin du xvii^e siècle, que le rendez-vous des assises seigneuriales, ce qui d'ailleurs ne les rend pas moins intéressantes et porte à se demander si ce n'était pas la reprise d'une tradition ancienne, peut-être originelle, sans remonter aux assemblées des rois aquitains et francs.

Parmi les objets du xvii^e siècle, qui figurent au Musée d'Angers, on voit un émail trouvé à Doué-la-Fontaine, c'est une descente de croix signée : N. LAVDIN EMAILLEVR AV FAVBOVRG BOVCHERIE A LIMOGES.

XVIII^e siècle. — La fin du xvii^e siècle, et le commencement du xviii^e, n'ont rien de bien particulier à signaler pour Doué. Il ne faut point cependant passer sous silence ce que rapporte de cette époque François Besnard, l'auteur des souvenirs d'un nonagénaire :

« Je me rappelle surtout ce que ma bisaïeule nous racontait de la terreur causée par le passage des soldats, qu'elle appelait soudarts, qui, retournant dans leurs foyers ou allant rejoindre leurs régiments, se conduisaient en vrais brigands sur la route qu'ils avaient à parcourir. Non seulement ils vivaient à discrétion chez les habitants, mais ils les pillaient et détroussaient souvent les voyageurs. Cette terreur était portée au point qu'on n'osait sortir de chez soi pour se rendre aux marchés voisins de Saumur, Brissac, Vihiers et Montreuil qu'en espèce de caravane, c'est-à-dire au nombre de huit à dix individus. »

En 1713, la maison des Récollets de Doué fut incendiée avec ses archives.

Cette même année, les séculières, qui desservait l'hôpital de Doué depuis 1710, sont placées sous la direction des *Augustines de Saumur* et, en 1714, elles sont érigées en communauté sous le nom de *Sœurs hospitalières de Doué*.

Bien que dès 1597 il soit fait mention d'un principal du collège de Doué, ce n'est qu'au xviii^e siècle que l'abbé Chollet entreprend un *établissement d'enseignement* un peu élevé, comprenant « même la langue latine, pour mettre en état de parvenir à l'ordre de prêtrise ceux qui en ont la vocation ».

Le projet soumis à la ville date du 9 mars 1723, elle en acquiert la maison en 1728. Puis le principal, Moreau, curé de Forges, toujours absent, ruine cette école.

La chapelle seigneuriale de Doué, encore desservie au xviii^e siècle, était dédiée primitivement à saint Eustache; par une fondation nouvelle, le vocable de sainte Catherine s'y ajouta.

Doué n'avait aucun revenu patrimonial; pour toute ressource *la moitié des octrois* sur le vin, affermés bon an mal an 800 l. au commencement du xviii^e siècle; puis une *taxe pour les diverses entrées*, affermée plus de 13,000 livres.

Une innovation importante fut la création à Doué, le 31 mars 1730, d'un *bureau de poste* communiquant avec Saumur deux fois par semaine.

En 1735, l'hôpital avait 20 lits. Par une donation du 20 avril 1743, Françoise Rolland, veuve de Nicolas, Simon Jarry et Jeanne Hervé fondent une rente de 1,000 livres pour la création d'une *école gratuite* de filles et d'un *hôpital d'incurables*.

A cette époque, en dehors des maires titulaires, il y avait des conseillers-maires alternatifs, nommés pour trois ans, exerçant concurremment avec le maire les fonctions municipales chacun pendant dix-huit mois.